

Contournement de Besançon Demande de suspension de séance de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, j'interviens pour un rappel au règlement par lequel je souhaiterais vous demander une suspension de séance que je motive de la manière suivante : Monsieur le Maire, je siége au Conseil Municipal depuis plus de quatre ans, j'ai très rarement vu une délégation de cette importance, en nombre, dans notre salle des séances, venue exprimer, et c'est son droit le plus strict, une position claire sur un sujet important voire capital, pour le devenir de l'agglomération bisontine.

Je comprends très bien que ce sujet ne soit pas à l'ordre du jour ce soir mais vous comprendrez aussi que, et je sais aussi que les uns et les autres ici quelles que soient nos positions sur le sujet, nous avons un souci normal pour un élu, de dialogue et d'écoute.

Je crois souhaitable qu'une suspension de séance de quelques minutes puisse avoir lieu, pour que ceux qui le souhaitent, et dont je suis, partisan d'ailleurs du grand contournement, vous le savez, puissent entendre cette délégation, comprendre ses préoccupations actuelles. Beaucoup de ceux qui sont ici on déposé, comme moi-même, sur le registre du commissaire-enquêteur des observations et je vous demande donc dix minutes de suspension de séance pour que cette rencontre, dans un souci de dialogue, puisse avoir lieu.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai Monsieur VIALATTE, avant de vous accorder cette suspension qui est tout à fait de droit, que je suis chargé d'établir un ordre du jour, je suis chargé ensuite de le gérer et je ne peux pas me permettre, à l'occasion d'une manifestation de le modifier. Nous avons connu, enfin, vous êtes plus jeune dans l'assemblée, des séances avec encore davantage de monde. Cela ne nous surprend pas et c'est parfaitement le droit des Bisontins et même des non-Bisontins de venir ici, c'est une séance publique.

Je me dois de respecter l'ordre du jour que nous avons établi, que vous avez reçu et sur lequel vous n'avez formulé aucune observation ni aucune demande d'inscription d'une autre question.

C'est vrai qu'il s'agit d'un problème important, qu'une enquête publique a été faite, que des comités de défense se sont créés. Je le comprends volontiers mais je ne peux pas perturber une séance de Conseil Municipal en y ajoutant ici ou là une question supplémentaire.

Je vous accorde donc la suspension de séance réclamée par le groupe «Une Ambition pour Besançon». Nous nous retrouvons dans une dizaine de minutes.

La séance est suspendue.

Dont acte.